

Commune de HAUT-BOCAGE
Séance du Conseil Municipal du Lundi 07 octobre 2024

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-quatre, le 07 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle du tiers-lieu à Maillet sous la présidence de M. LAPRUGNE Jean-Michel, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 30 septembre 2024

Présents : Gaëlle BOUDRON, Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Thierry DE LAMARLIERE, Caroline JEAN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Sylvie THEVENIN, Guy TRIBOULET.

Absents excusés avec pouvoir : Isabelle DECOUERE (Pouvoir à Guy TRIBOULET), Marien MICHAUD (pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE), Arnaud PAULUS (pouvoir à Véronique MASSERET)

Absents excusés : Jonathan CANCRE, Nathalie CHAUVET, Virginie THEBAUD

Absents : Ludovic MULLER

Secrétaire de séance : Caroline JEAN

Mme Caroline JEAN est nommée secrétaire de séance

La secrétaire de séance nommée, prend des notes sur un cahier qui sera destiné aux comptes rendus des conseils municipaux

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 03 juin 2024 et demande aux conseillers municipaux de l'approuver.

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 03 juin 2024

20241007043– Mise en place du Compte Financier Unique (C.F.U) en 2025

Monsieur le Maire, après une entrevue avec M. RICHOILLEY, conseiller aux décideurs locaux (de la DGFIP), propose l'expérimentation à partir du 01^{er} janvier 2025 du Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

- Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Il sera obligatoire pour toutes les communes au 01 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le Compte Financier Unique, à compter du 01^{er} janvier 2025, sur les comptes 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le comptable public et la DGFIP.

20241007044 : DM Transferts études

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de pouvoir faire les écritures comptables pour transférer certaines études en travaux
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative

Dépenses		Recettes	
Article (chap) -Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
231 (041)	21443.49 €	203 (041)	21443.49 €
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	0.00 €

20241007045– Avenants travaux église de Maillet

Monsieur Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet et adjoint au Maire, présente les avenants à prendre pour les travaux pour l'église de Maillet et demande au conseil municipal de les valider.

Il fait part également au Conseil que des demandes de subventions vont être demandées pour la 2eme tranche de ces travaux auprès de la DRAC et du Conseil Départemental de l'Allier et demande au Conseil d'autoriser ces demandes.

- Pour l'entreprise LVTEC (lot n° 1), le montant du marché passera de 39 292.00 €HT à 51 177.86 € HT soit 11 885.86 €HT en plus.
- Pour l'entreprise DAGOIS (lot n° 2), le montant du marché passe de 223 448.13 € à 214 287.61 € HT soit 9 160. 52 € HT en moins.
- Pour l'entreprise MDB (lot n° 3), le montant du marché ne change pas et reste à 235 751.27 € HT
- Pour l'entreprise BEAUFILS ET FILS, le montant du marché passe de 91 608.48 €HT à 119 072.04 € HT soit 27 463,56 € HT en plus.
- Le lot n° 5 (entreprise SADOURNY) ne change pas.

Les honoraires de l'architecte : Mme AUROY, passent de 51 068.50 € HT à 53 558.82 €HT soit 2 490.32 € HT en plus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, valide les avenants pour les travaux de l'église de Maillet et autorise Monsieur le Maire ou M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet et adjoint à signer les avenants ou tous documents relatifs à des prochaines demandes de subventions.

20241007046– Convention de mise à disposition d'un personnel par le Centre de Gestion de l'Allier

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement et adjoint au Maire, fait part que l'agent technique, qui travaille sur les communes de Louroux Hodement et Venas, est en congé maladie pour un certain temps et qu'il y a donc lieu de le remplacer.

Les deux communes ont pris contact avec le Centre de Gestion de l'Allier et le service remplacement et un candidat a été retenu pour les deux communes.

Il faut donc signer une convention entre le Centre de Gestion de l'Allier et la Commune de HAUT-BOCAGE pour la mise à disposition de personnel à compter du 02 octobre 2024.

La Commune de HAUT-BOCAGE s'acquittera du paiement de la prestation sur présentation d'un mémoire mensuel établi par le Centre de Gestion de l'Allier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte la signature de cette convention entre la Commune de HAUT-BOCAGE et le Centre de Gestion de l'Allier et autorise Monsieur le Maire ou M. Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement et adjoint à signer cette convention.

20241007047– Achat ancien restaurant « Le Loup Roux » à Louroux-Hodement

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement et adjoint au Maire, fait part de son contact avec M. BEKRICH Alain, propriétaire de l'ancien restaurant « Le Loup Roux » afin que la commune de HAUT-BOCAGE se porte acquéreur de l'ensemble de l'immeuble composé de l'ancien restaurant et du logement adjacent situés sur les deux parcelles cadastrées AY 98 et AY 99 sur la commune déléguée de Louroux-Hodement.

Le Propriétaire propose un prix de vente de 15 000 € pour l'ensemble de l'immeuble.

M. DE LAMARLIERE évoque différents projets pouvant être lancés à la suite de cet achat :

- Démolition de l'ensemble pour en faire parking
- Démolition uniquement du restaurant et utilisation de l'ancien logement en activités diverses.
- Conservation de l'ensemble du bâti pour diverses activités.
- Acquisition d'un morceau de terrain sur la parcelle AY 93 pour bénéficier d'un accès automobile au terrain arrière de l'école.

Le choix du projet se fera dans un 2^o temps après avoir validé l'acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire ou M. Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement, à contacter M. BEKRICH Alain, le propriétaire pour valider la proposition d'achat à 15 000 €.

Dès à présent, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire ou M. Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement à effectuer les démarches suivantes :

- Faire réaliser les différents diagnostics
- Signer le compromis de vente.
- Signer l'acte de vente.

20241007048 – Demande de DETR : Cantine de Maillet

M. Yves GAUDIN, Maire délégué de Maillet et adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention DETR pour des travaux et extension de la cantine de Maillet auprès des services de l'état. Il va demander à l'architecte de refaire un nouvel estimatif des coûts des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise M. le Maire à redéposer un dossier DETR pour les travaux et extension de la cantine de Maillet.

20241007049– Régie Débit de boissons HAUT-BOCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un point sur les régies de la commune de HAUT-BOCAGE.

4 régies sont en place actuellement : régies photocopies, accueil de loisirs et débit de boissons pour Louroux-Hodement et une régie spectacles Haut-Bocage.

Il demande au Conseil Municipal, la suppression de la régie débit de boissons. La licence débit de boissons ayant été transférée au multiple rural « Le Goût du Bocage ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire à supprimer la régie débit de boissons.

20241007050 : DM Provisions pour créances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise dans le cadre de provisions sur créances pour le budget assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative sur la provision pour créances pour le budget assainissement.

Dépenses		Recettes	
Article (chap) -Opération	Montant	Article (chap) -Opération	Montant
6215 (012)	- 51.98 €		
6817 (68)	51.98 €		
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	

20241007051- Régie Accueil de loisirs HAUT-BOCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un point sur les régies de la commune de HAUT-BOCAGE.

4 régies sont en place actuellement : régies photocopies, accueil de loisirs et débit de boissons pour Louroux-Hodement et une régie spectacles Haut-Bocage.

Il demande au Conseil Municipal, la suppression de la régie accueil de loisirs. Les parents ne payant plus en espèces.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire à supprimer la régie accueil de loisirs.

20241007052- Régie photocopies HAUT-BOCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un point sur les régies de la commune de HAUT-BOCAGE.

4 régies sont en place actuellement : régies photocopies, accueil de loisirs et débit de boissons pour Louroux-Hodement et une régie spectacles Haut-Bocage.

Pour la régie photocopies, il y a lieu de changer les régisseurs. Monsieur le Maire propose Mme Samantha BOUTET, régisseur titulaire et M. Yannick CAURET, régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté, Mme Samantha BOUTET, régisseur titulaire et M. Yannick CAURET, régisseur suppléant pour la régie photocopies, après acceptation de Mme la Trésorière.

20241007053- Régie spectacles HAUT-BOCAGE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire un point sur les régies de la commune de HAUT-BOCAGE.

4 régies sont en place actuellement : régies photocopies, accueil de loisirs et débit de boissons pour Louroux-Hodement et une régie spectacles Haut-Bocage.

Pour la régie spectacles, il y a lieu de changer les régisseurs. Monsieur le Maire propose M. Yannick CAURET, régisseur titulaire et Mme Samantha BOUTET, régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte et autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté, M. Yannick CAURET, régisseur titulaire et Mme Samantha BOUTET, régisseur suppléant pour la régie spectacles, après acceptation de Mme la Trésorière.

QUESTIONS DIVERSES

Eglise de Givarlais : De nouveaux travaux seront à prévoir

Une remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale pour des élus et des agents est prévue le vendredi 22 novembre 2024 à 19h00 à Givarlais. Les conseillers sont invités.

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Hérisson, Louroux-Hodement et Saint-Caprais remercie le conseil pour la subvention allouée.

En mai 2025, les CM1 et CM2 de l'école de Louroux-Hodement participeront avec d'autres écoles à des journées écocitoyennes. Une participation financière sera demandée pour le financement de ces journées à la Commune.

Le mur de soutènement vers la mairie à Givarlais est en très mauvais état. Des devis sont demandés pour le consolider.

La fibre devrait être déployée à Louroux-Hodement en 2025. Si impossibilité d'enterrer le câble, il sera passé en aérien. Le bourg de Louroux n'a plus de fil en aérien et il serait dommage qu'à nouveau des poteaux et du câble soient déployés.

Le Conseil Départemental de l'Allier propose des panneaux d'Informations avec à la fois des infos de la Commune et du Conseil Départemental. Les Maires délégués de Givarlais et de Maillet n'étaient pas intéressés. A Louroux-Hodement, la société en charge de l'installation est venue et a fait plusieurs propositions d'implantation. Après étude du dossier, il a été décidé d'abandonner ce projet.

La maison située 10 rue du Lavoir à Maillet doit être démolie. Un devis a été demandé. Celui-ci est de 7000 € HT de démolition et de dégagement des gravats et autres.

La dalle en béton pour le nouveau columbarium à Maillet va être faite par l'agent des services techniques et l'entreprise Mourier viendra par la suite installer le columbarium.

Le bar-restaurant « Le Délicatessen » à Maillet a été placé en liquidation judiciaire. Il est donc fermé. Il sera demandé au liquidateur judiciaire (Me RAYNAUD) si la commune peut avoir accès au bar-restaurant pour d'éventuels travaux

Une question est posée par Caroline JEAN, Conseillère municipale sur la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement par le SIVOM Région Minière. Yves GAUDIN, délégué, répond que celui-ci va se mettre en place progressivement lors des prochaines factures.

L'ordre du jour étant clos, la séance du conseil municipal est levée à 23H.